

I.2.2- Politique environnementale vers un développement durable

Plusieurs accidents et catastrophes sont survenus dans le monde. Nous en citons les plus marquants :

-Catastrophe de Seveso, Italie (1976) : catastrophe industrielle survenue à la suite de l'explosion d'une usine chimique dégageant de la dioxine.

- Catastrophe de Bhopal, Inde (1984) : considérée comme la catastrophe industrielle la plus importante. Cet accident est survenu à la suite de l'explosion d'une usine de pesticides dégageant des dizaines de tonnes d'isocyanate de méthyle.

-Catastrophe de Tchernobyl, Ukraine (1986) : accident nucléaire considéré comme le plus grave jamais survenu. L'accident a eu lieu dans une centrale nucléaire.

Suite à ces accidents environnementaux, une prise de conscience de la multiplication des pollutions et du gaspillage des ressources naturelles s'est amorcée. Il devient alors nécessaire de concilier « développement économique » et « **respect de l'environnement** ».

Le concept du développement durable fût introduit et consiste en « une politique et processus de changement visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine

L'approche écologique du développement durable implique la gestion et le maintien des ressources naturelles pour les générations futures, car, de nombreuses ressources naturelles n'ont aucun substitut artificiel.

La mise en place **d'un management de l'environnement**, dans les entreprises, est basée sur le concept du développement durable qui consiste donc à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il devient alors nécessaire que cette prise de conscience, pour être efficace, doit s'intégrer dans un effort commun de préservation de l'environnement.

Enfin, pour répondre aux enjeux du développement durable, les entreprises doivent énoncer une politique environnementale basée sur de nouvelles pratiques managériales, d'autres modes d'organisation et de développement.

I.3-Comment faire le ménagement de l'environnement

-Le **management environnemental** ou **gestion environnementale** désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.

Le management environnemental s'inscrit dans une perspective de [développement durable](#).

-Les motivations de l'entreprise peuvent être de plusieurs types :

-respect des réglementations,

-améliorer l'image de l'entreprise,

-améliorer les relations avec les riverains (pour les entreprises polluantes),

-faire des économies,

-Obtenir une certification environnementale réclamée par les clients de l'entreprise ou un [écolabel](#)...

I.4-Système de management de l'environnement et norme ISO -14001

International Standard Organisation (ISO)

- L'ISO est une organisation non gouvernementale qui occupe une position particulière entre le secteur public et le secteur privé.

- L'ISO élabore les normes qui sont exigées par le marché. Les travaux sont réalisés par des experts des secteurs industriels, techniques et économiques qui demandent ces normes et qui les appliquent par la suite.

I.4.1-Série des normes ISO 14000 - management de l'environnement